

district Urbain de Neuves Maisons. de faire saune connaissance à l'Assemblée de la Documentation, fournie par le  
sous-Préfet relative à la création de district urbains.

Collée et de financer  
Bureau du Préfet  
Préfet de la Seine  
Paris, le 20 Juin 1911  
Le Préfet  
G. P. G. de la Seine (cebrue)  
168166

Il s'agit de la création du district urbain de Neuves Maisons, ou les liaisons peu  
favorables avec cette ville et très faciles avec Nanterre, considérant que la population est  
tributaire de Nanterre tant du point de vue économique, administratif que commercial,  
et que dans l'immédiat la nécessité du district ne se pose que du point de vue du  
ramassage des ordures ménagères le Conseil serait favorable pour l'instant, à la création  
d'un syndicat intercommunal avec les communes intéressées par ce ramassage, ou avec  
le district si celui-ci est créé.

Je mets un avis défavorable pour le rattachement immédiat de Neuves Maisons au district  
urbain de Neuves Maisons.